

AIX EN PROVENCE, TRAJECTOIRE VERS UNE VILLE DURABLE

Rapport annuel sur la situation de la ville
d'Aix-en-Provence en matière de développement durable
Novembre 2020





CAP SUR UNE VILLE DURABLE

J'ai placé le développement durable parmi les priorités de ce nouveau mandat. J'en ai même fait un objectif, celui de placer Aix parmi les villes les plus avancées de France en matière de développement durable.

C'est un challenge, une motivation qui doit nous habiter dans chaque décision que nous prenons.

L'actualité nous rappelle chaque jour l'urgence de changer nos modes de déplacement, de protéger nos espaces naturels, mais aussi de renouer des liens sociaux entre générations. L'appellation développement durable regroupe un ensemble de finalités qui doivent amener nos sociétés à vivre mieux, ensemble, en prenant conscience que les ressources naturelles sont des biens communs de l'humanité qu'il faut préserver et transmettre.

Le Rapport qui vous est ici présenté n'est pas exhaustif, mais rend compte des actions les plus marquantes pour aller dans le sens de cette société vertueuse.

L'équation est complexe et le terme développement durable ne doit pas devenir un slogan banal. Aujourd'hui, la question n'est pas de savoir comment faire durer les villes mais plutôt de savoir comment soutenir une écologie des territoires urbains pour améliorer les conditions de vie en ville.

C'est un ensemble de processus, d'expérimentations qui nous amènera à atteindre cet objectif. Il faudra parfois accepter de faire des erreurs.

Mais en fixant le cap sur une ville durable, nous détenons déjà une partie de la solution. Elle résulte d'une prise de conscience collective et volontaire.

Nous sommes sur la bonne voie.

Maryse JOISSAINS MASINI

Maire d'Aix-en-Provence

Président du Conseil de Territoire du pays d'Aix

Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence



POURQUOI UN RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Le présent rapport est prioritairement axé sur les évolutions 2019- 2020 et les faits marquants qui apparaissent les plus significatifs au regard de l'engagement de la collectivité dans une démarche de développement durable. Il n'a pas l'ambition d'analyser de manière exhaustive l'ensemble des programmes, des politiques publiques et des activités menées par notre collectivité. Ce rapport a été réalisé en interne sur la base des données disponibles, recueillies auprès des différents services de la Ville ainsi que des organismes extérieurs « ressources ».

LE LABEL « TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE » EN NOVEMBRE 2019

La Ville a reçu en décembre 2019 le label régional « Territoire Durable, une COP d'avance ». Pour la constitution du dossier de labellisation (déposé le 12 juillet 2019), une trentaine de directions a été mobilisée, 80 fiches actions formalisées. Le jury du label a été reçu le 18 septembre 2019 par 3 élus de la Ville membres du comité de pilotage du Plan Local de Développement Durable et les représentants de 12 services engagés dans la démarche. Cette rencontre a eu lieu au sein des locaux des ateliers municipaux à Barida pour une présentation du bilan et du plan d'actions suivie d'une visite technique de la station Gaz Naturel Véhicules (GNV) et de la cuisine centrale de la Ville.

Par la reconnaissance de son engagement par des organismes tiers experts (jury constitué de l'Agence Régionale de l'Environnement et de la Biodiversité (ARBE), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et l'Agence d'Urbanisme de Toulon), la Ville a identifié ses points forts et faibles et intégré un réseau de collectivités engagées et de partage de bonnes pratiques. Cette démarche de labellisation nous permet de nous positionner clairement dans une stratégie d'amélioration continue et de partenariat accru entre collectivités, associations et citoyens pour trouver des solutions innovantes aux grands défis

écologiques, environnementaux et climatiques auxquels nous sommes actuellement confrontés.

UN PILOTAGE PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE ET UN PORTAGE POLITIQUE PAR LE MAIRE EN 2020

Une première « mission Développement Durable » a été mise en place en janvier 2018 au sein de la Direction Générale des Services Techniques et a permis d'amorcer le travail de structuration d'un Plan Local de Développement Durable (PLDD) au sein de la ville, commencé en 2016. Désormais rattachée à la Direction Générale des Services, et composée de deux personnes au sein d'une direction « Développement Durable et stratégies », la Mission Développement Durable termine de valider le grand projet politique de transition écologique en décembre 2020. Le portage de la démarche de développement durable est supervisé directement par Madame Le Maire qui n'a pas souhaité déléguer cette thématique.

TROIS AXES PRIORITAIRES : TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE ET ÉCO-RESPONSABILITÉ DE L'ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE

L'organisation de réunions thématiques élus-fonctionnaires permet de formaliser progressivement la feuille de route des services à l'échelle du mandat. En accompagnement, un applicatif de gestion des démarches très englobantes que sont les plans locaux de développement durable a été acquis et mis en place par la Ville. Il s'agit de Linéa21, qui est en cours de déploiement.

Pour répondre à cette problématique et davantage mettre en synergie les actions isolées, donner plus de visibilité aux actions intéressantes conduites, le Plan Local de Développement Durable permet de structurer progressivement les actions et de clarifier les priorités en la matière. Pour rappel des grands axes de travail retenus pour 2020-2021 sont :

- la transition écologique et énergétique
- l'éco-responsabilité de l'administration et la gouvernance.

TISSER UN ÉCOSYSTÈME ET S'APPUYER SUR UN RÉSEAU DE PARTENAIRES

Des partenariats inter-collectivités sont également amorcés en parallèle sur les projets, les synergies d'actions avec le tissu associatif commencent à être bien identi-

fiées. Le bénéfice de la participation de la ville à différents réseaux professionnels et de formation en matière de développement durable permet de faire monter en compétence les acteurs concernés.

Deux documents cadres territoriaux ont été récemment adoptés : le SRADETT (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) le 26 juin 2019 et le projet de PCAEM (Plan Climat Air Énergie Métropolitain) le 26 septembre 2019.

L'AMORCE D'UNE DÉMARCHE D'ÉVALUATION « DÉVELOPPEMENT DURABLE DU BUDGET »

Le rapport annuel développement durable a vocation à devenir un instrument d'orientation budgétaire, c'est ainsi qu'il est présenté réglementairement. Dès 2020, profitant de cette temporalité de début de mandat, la mission Développement Durable et le Département Finance & optimisation dont la Direction Contrôle de gestion, travaillent à l'élaboration du 1^{er} budget de la mandature qui s'inscrit dans une démarche affirmée d'actions et de grands projets stratégiques, accompagnant le développement durable et la transition écologique. En effet, lors de la préparation budgétaire, il est initié une démarche d'identification et de valorisation des dépenses réalisées en investissement, comme participant aux objectifs de développement durable.

Un budget participant aux objectifs de développement durable permet ainsi d'identifier les dépenses qui sont favorables au développement durable et celles qui sont défavorables ; de savoir si ces dépenses contribuent à ou ralentissent la transition ; d'acculturer l'ensemble des acteurs au lien étroit entre budget et impacts développement durable et à faire des choix éclairés.

Pour définir les critères de mesure de la contribution au développement durable, il convient d'avoir une approche en lien avec les 5 finalités du développement durable en vue de déterminer si une dépense contribue de manière très favorable, favorable, neutre ou défavorable à celui-ci.

SOMMAIRE

1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE	9	2. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	17
ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS	10	ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS	17
1 Végétaliser et « désimperméabiliser » les cours d'écoles pour créer des îlots de fraîcheur	10	1 La direction des espaces verts, un partenaire clef dans la transition écologique de la Ville	18
2 Favoriser les transports en commun et les véhicules propres	11	2 Le Museum d'Histoire Naturelle, acteur essentiel de la connaissance et de la sensibilisation	19
3 Une politique renforcée en faveur des modes actifs	11	3 La signalétique du Parc Naturel Urbain mise en place	19
4 La poursuite de l'optimisation de l'éclairage public	13	4 Un programme pour la mise en circuit fermé des fontaines	19
5 Un réseau de chauffage urbain toujours plus performant	14	5 Le label Grand Site de France renouvelé pour Sainte-Victoire	19
6 Les consommations énergétiques des bâtiments communaux à la loupe...	14		

3. ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS 21

ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS 21

- 1 Eduquer à l'environnement 22
- 2 Rendre la culture accessible à tous 22
- 3 Agir sur le bruit et les nuisances 22
- 4 Une gestion RH en faveur des agents de la Ville 23

4. COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉS ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS 25

ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS 25

- 1 Favoriser l'insertion professionnelle 25
- 2 Encourager la participation citoyenne 25
- 3 Développer la coopération décentralisée entre territoires 26
- 4 Soutenir les actions de cohésion sociale et de solidarité en quartiers prioritaires 26
- 5 Développer les actions intergénérationnelles 26

5. DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES 29

ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS 29

- 1 Signature de la charte zéro déchet plastique 29
- 2 Un territoire en transition 30
- 3 Un Plan d'éco-responsabilité de l'Administration (ou RSE) et gouvernance territoriale 30
- 4 Encourager l'éco-responsabilité des évènements culturels 30
- 5 Vers un Projet Alimentaire de Territoire ou un Projet Educatif De Territoire - Développement Durable 30
- 6 La collecte et le recyclage des déchets 31
- 7 Rendre les déplacements des agents plus vertueux 31
- 8 Soutien aux commerçants et artisans 32
- 9 Trois sites pilotes pour le permis de végétaliser 33



1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

1.1. ENJEUX, REPÈRES ET LEVIERS D'ACTION

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère constituent un enjeu majeur de solidarité entre les hommes, les territoires et les générations, il s'agit aujourd'hui d'une priorité mondiale. Le phénomène est de plus cumulatif : plus tardivement nous agissons, plus il sera difficile de revenir en arrière.

Certains effets du changement climatique sont déjà clairement établis en France : élévation de 0,9°C de la température moyenne annuelle en un siècle, avancement de la maturité biologique de nombreuses plantes (date des vendanges avancée de un mois...), records de chaleur battus d'une année sur l'autre : les années 2018 et 2019 sont respectivement 2 des 3 années les plus chaudes jamais enregistrées en France.

Les collectivités territoriales ont une responsabilité forte et les nouvelles réglementations les placent comme des acteurs incontournables des politiques d'atténuation du changement climatique d'une part, de celles d'adaptation à ses conséquences déjà perceptibles d'autre part. D'après l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), si elles émettent directement en moyenne au titre de leur patrimoine 12% des émissions de gaz à effet de serre au niveau national, elles ont des leviers d'intervention sur 50% des émissions du pays grâce aux différents axes d'actions de leurs politiques publiques.

Le dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), dont le résumé a été validé en Corée du Sud le 8 octobre 2018, montre « l'urgence absolue à agir pour le climat et accélérer les

actions publiques » et constate l'écart déjà très important sur la trajectoire des 1,5°C visée à l'horizon de la fin du siècle.

En résumé, il faut accélérer et largement amplifier les actions de réductions des émissions de Gaz à Effet de Serre et ce, à tous les échelons territoriaux.

Les actions clefs et principaux leviers en matière de lutte contre le changement climatique portent sur les efforts à consentir en terme de baisse de la demande et de maîtrise des consommations énergétiques, de prise en compte des impacts atmosphériques dans les choix d'aménagement, de choix de déplacements plus vertueux (infrastructures de transport collectif, aménagements en faveur des mobilités actives...), de raccourcissement des circuits de production et de consommation permettant de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)....

D'après le Commissariat Général au Développement Durable, avril 2016.

Un indicateur clef : la qualité de l'air sur le territoire

Le territoire aixois est marqué par de fortes problématiques de qualité de l'air et des enjeux importants de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre.

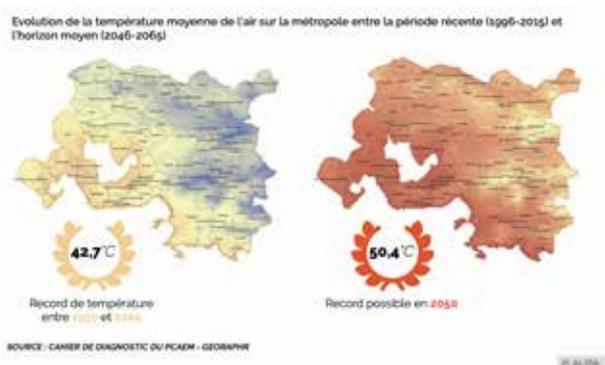
D'après AtmoSud, organisme indépendant agréé de surveillance de la qualité de l'air, celle-ci poursuit sa lente amélioration sur Aix-en-Provence mais y prédominent toujours les pollutions liées au trafic automobile (dont le marqueur principal est le dioxyde d'azote ou NO₂) tout au long de l'année et à l'ozone (O₃) en période estivale.



Indice synthétique de qualité de l'Air pour 2019 sur les trois polluants principaux : dioxyde d'azote (NO2), particules fines (PM10) et ozone (O3)

Les indices de qualité de l'air sur la commune demeurent médiocres à moyen sur la moitié de l'année.

Globalement, depuis 10 ans, on constate néanmoins une baisse de 20 % de la pollution au dioxyde d'azote (NO2) et une baisse de 40 % de celle aux particules fines (PM10) liée pour moitié au trafic routier et pour moitié aux appareils de chauffage. Ces derniers apparaissent néanmoins toujours jusqu'à une quinzaine de fois par an, ils se situent en hiver et dépendent de la rigueur de ceux-ci. Les pics de pollution à l'ozone en revanche ont leurs pics en été (composés organiques volatils et dioxyde d'azote sont en effet transformés en ozone sous l'action des UV par photochimie). Les périodes de canicules se combinent donc avec des épisodes de pollution à l'ozone.



Extrait de « Halte à la surchauffe en Ville : diagnostiquer les îlots de chaleur urbains », AUPA, oct. 2019

Typologie des mesures à mettre en œuvre au regard de la situation du territoire aixois

Au regard des caractéristiques du territoire aixois, combinant des problématiques de pollution de l'air et une situation de vulnérabilité liée au réchauffement climatique

(l'arc méditerranéen étant en effet considéré comme faisant partie des « points chauds » du réchauffement climatique) ; ce sont donc toutes les mesures visant à réduire massivement le trafic routier, à modérer les émissions liées au secteur résidentiel, à intégrer la problématique de qualité de l'air dès les réflexions en amont d'aménagement du territoire (typologie des quartiers, réflexion sur la place de la voiture, sur les lieux d'implantation des équipements...) et la sensibilisation des services et du public à la qualité de l'air et aux économies d'énergie qui sont préconisés. La transition énergétique de la Ville est donc identifiée comme un des trois axes forts de son Plan Local de Développement Durable désormais labellisé.

1.2. ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS

1. VÉGÉTALISER ET « DÉSIMPÉRMÉABILISER » LES COURS D'ÉCOLES POUR CRÉER DES ÎLOTS DE FRAÎCHEUR

Le phénomène d'îlot de chaleur urbain est amplifié par l'imperméabilisation des sols, la densité bâtie et la faiblesse de la végétalisation.

Dans ce cadre, la ville a identifié ses cours d'écoles comme zones stratégiques à traiter afin de limiter les impacts du changement climatique et apporter du confort aux élèves et personnels. Elle a été lauréate d'un appel à projet de désimperméabilisation – végétalisation des cours d'écoles émis par l'Agence de l'Eau afin de cofinancer deux projets pilotes sur deux groupes scolaires : Paul Arène à Encagnane et Deux Ormeaux au Jas de Bouffan.

Les tests de perméabilités et études de sols ont été réalisés durant l'été 2020, un dispositif de concertation appuyé par le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) accompagnant la Ville sur ce projet, associant les élèves et les personnels (qu'ils soient tech-



Patio de l'école des deux Ormeaux (photo Ville d'Aix), un des espaces scolaires visé par le programme de l'Agence de l'Eau

niques, pédagogiques...) est en cours. Le projet d'aménagement sera finalisé et chiffré au premier trimestre 2021 pour des travaux prévus pendant les vacances scolaires de l'été prochain.

PERSPECTIVES

Au-delà de ces projets pilotes, un programme ambitieux de réhabilitation et de végétalisation global des cours d'écoles est à l'étude afin d'offrir ombre et fraîcheur aux élèves et personnels et contribuer à créer des îlots de fraîcheur urbains dans les quartiers au sein desquels elles sont implantées.

2. FAVORISER LES TRANSPORTS EN COMMUN ET LES VÉHICULES PROPRES

La mise en service du BHNS

D'un linéaire de voies bus aménagées d'une longueur de 11,78 km en 2017 nous sommes passés avec les 7,2 km de voies Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) réalisés en 2018-2019 (dont 80% en site propre soit environ 5,7km de voies dédiées complémentaires) à 17,4 km de « voies bus » en 2019 soit une augmentation de **32%** des linéaires de voies dédiés aux transports en commun **en deux ans**.

800 000 passagers en 2019, pour la première année de mise en service du BHNS (entre septembre et décembre), chiffre supérieur aux prévisions. En 2020, avant le confinement 14 000 à 15 000 passagers par jour en période de pointe sur ce réseau.

De 14,8 millions de passagers en 2018 sur l'ensemble du réseau de bus aixois, nous sommes passés à 15,2 millions passagers en 2019.

PERSPECTIVES

Un second itinéraire de BHNS nord-sud est actuellement à l'étude.

Un schéma directeur de stationnement en préfiguration

Une campagne de relevé exhaustif de stationnement de surface et de ses caractéristiques est actuellement en cours. L'enjeu est de préfigurer un schéma directeur de stationnement qui permettra d'avoir une politique de stationnement différenciée, qui tout en permettant le stationnement résidentiel, dissuadera fortement le stationnement « ventouse » et favorisera la rotation lorsqu'il s'agit de zones avec des commerces. L'enjeu est également de favoriser le report vers les transports en commun et modes actifs.

Une offre de parcs relais qui s'étoffe progressivement

Le nouveau Parc Relais du Lieutenant-Colonel Jean-Pierre, connecté avec le réseau du BHNS de la Ville, est venu rajouter 600 places aux 2336 déjà existantes réparties entre les parcs relais des Hauts de Brunet, de la Route des Alpes, du Krypton, de Malacrida, Plan d'Aillane et Aréna. Le taux de remplissage de ce nouveau parc relais monte régulièrement en puissance avec déjà une occupation dépassant les 50%.

PERSPECTIVES

Pour compléter ce réseau, un parc relais sur la future ZAC de Barida, proche de l'échangeur D9/A51 est projeté.

Un maillage progressif du territoire pour la recharge des véhicules électriques

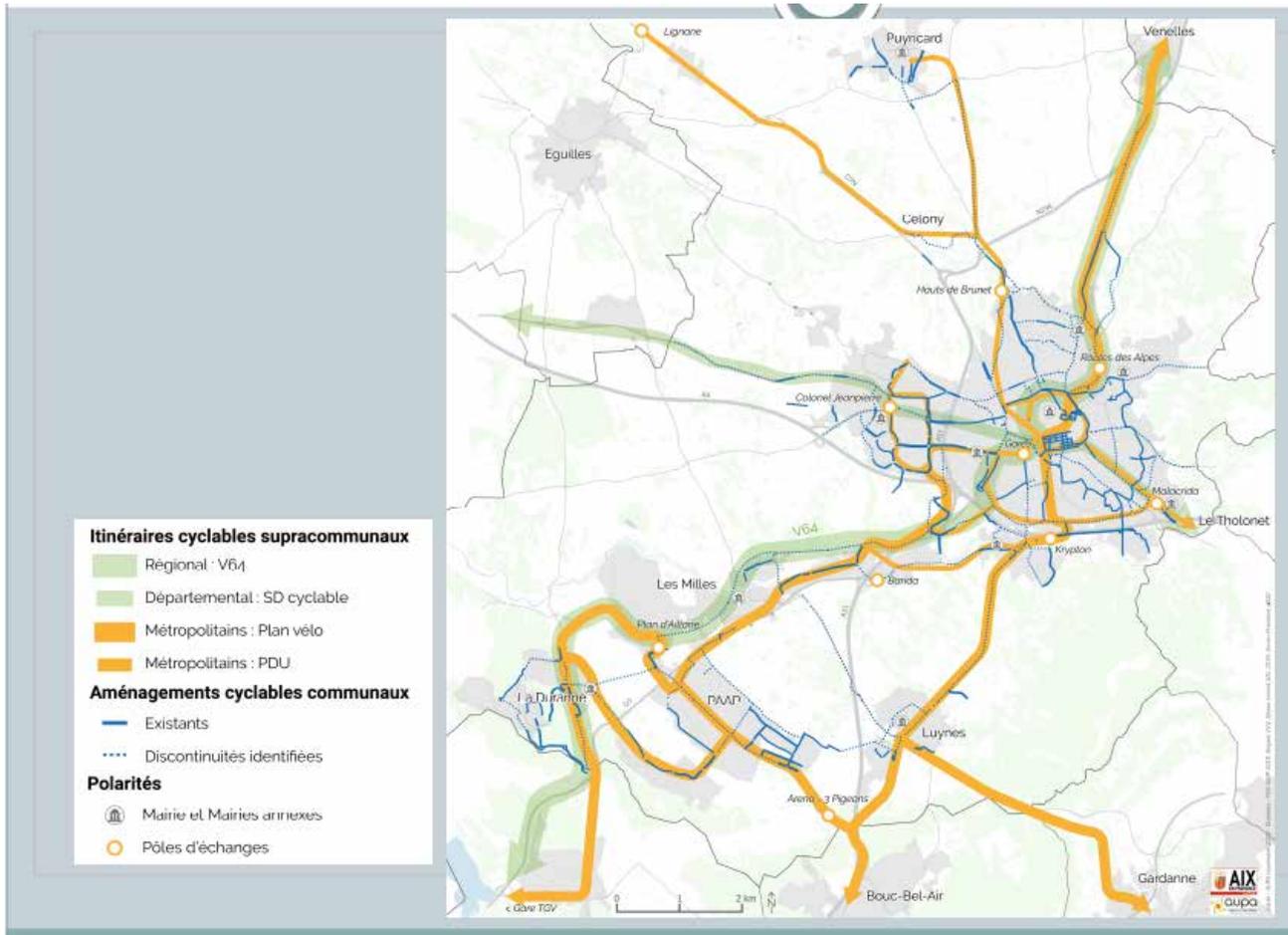
L'avancement du programme d'implantation des infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE) est finalisé à 75% : 13 bornes sont en service et 8 autres sont programmées ou en cours de livraison en complément de celles déjà implantées dans les parkings en ouvrage de la SEMEPA.

3. UNE POLITIQUE RENFORCÉE EN FAVEUR DES MODES ACTIFS

Le dernier maillon de la chaîne de déplacements, celui de proximité, à savoir les modes actifs est aujourd'hui un axe d'attractivité fort et reconnu d'un territoire urbain, axe sur lequel la Ville doit encore progresser et qu'elle s'est assigné comme priorité à l'échelle de ce mandat.

Après l'extension de l'aire piétonne, un grand programme de zones de circulation apaisées

L'aire piétonne du centre-ville s'est étendue en huit ans en passant de 14,47 ha en 2010 à **44,53 hectares** en 2018. C'est aujourd'hui, un programme de passage progressif des zones 30 en première couronne et des cœurs villageois en zones 20 dites « de rencontre » qui est amorcé. Le quartier Mazarin vient d'être terminé tandis que les travaux sur l'îlot ouest dit du quartier de l'Opéra démarrent. Tous les cœurs de village seront progressivement traités de la même façon. Cela permettra d'apaiser encore davantage la circulation et de rendre les piétons et vélos prioritaires sur les véhicules dans ces futures zones de circulation apaisées. Le double-sens cyclable y sera également systématisé selon les obligations réglementaires afférentes.



Poursuite du déploiement du stationnement vélo

Désormais **1 000 places de stationnements vélos** sur voirie réparties sur 230 stations sur la commune sont offertes aux usagers dont 85 nouvelles zones de stationnement déployées en 2019-20.

100 places de stationnement vélo vont être livrées en janvier 2021 dans les parkings en ouvrage de la SEME-PA. Ces stationnements sécurisés seront accessibles sur abonnement et offriront notamment aux aixois ne disposant pas de lieux de stockage pour leur vélo, une alternative sécurisée pour l'y entreposer.

Un grand programme de résorption des discontinuités cyclables

60 km de linéaire d'aménagements cyclables existants à ce jour mais encore **60 km de discontinuités cyclables à résorber**.

La nouvelle stratégie de réalisation d'aménagements cyclables est ciblée sur la résorption de ces discontinuités cyclables dont 25km concernent les liaisons entre

Aix-centre et ses quartiers périphériques ou ses noyaux villageois. La liaison cyclable vers Cérony/Puycard via l'avenue Philippe Solari est en cours de réalisation, celle vers le Jas de Bouffan via la route de Galice également.

L'amélioration des carrefours à feux pour les modes actifs en cours

L'ensemble des carrefours à feux de la Ville sont en traitement (15 déjà équipés) afin d'y intégrer les sas vélos et les cédez-le-passage cyclistes. A cette occasion, les conditions d'accessibilité (bandes podotactiles, temps de dégagement) ainsi que, l'éclairage public y sont repris lorsque c'est nécessaire. Ce programme devrait être terminé à la fin de l'année 2021.

PERSPECTIVES

Poursuite du programme de résorption des discontinuités cyclables du centre-ville vers Luynes, Pont de Béraud, les Granettes et le Val Saint-André.

Etude d'implantation de 5 abris vélos sécurisés sur les pôles d'échanges multimodaux de la Ville : les parcs relais de la Route des Alpes, des Hauts de Brunet et de Malacrida, l'Arena et la gare routière.

Lancement de l'appel à projet déposé à hauteur de 5 millions d'euros pour le financement du franchissement de l'échangeur D9/A51

par les cyclistes et piétons via une passerelle puis un passage inférieur.

Rendu des études des liaisons structurantes du réseau cyclable aixois début 2021 pour arbitrer les faisceaux les plus pertinents et chiffrer leur coût de mise en œuvre : connections du centre-ville aux Milles et la Duranne, Luynes et Bouc Bel Air notamment.

Un second souffle à trouver pour les Plans de Déplacements d'Établissements Scolaires ?



3 groupes scolaires engagés (soit 7 écoles): l'établissement scolaire pilote des Florales en 2017-2018 et deux nouveaux groupes scolaires en 2018-2019 : Les écoles Joseph d'Arbaud au Jas de Bouffan et Grassi-Jaurès-Laurent en première couronne.

18 écoles sur 78 désormais équipées en stationnement vélo et trottinettes en 2019, le programme se poursuit visant à atteindre l'équipement de l'ensemble des groupes scolaires.

6 défis écomobilité organisés dans autant d'écoles pendant la semaine européenne du développement durable en 2019, les défis 2020 ont été annulés du fait de la crise sanitaire.

Une démarche pilote financée par l'ADEME et conventionnée avec l'Atelier de l'Environnement (labellisé Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), remarquée à l'échelon national avec le développement une boîte à outils Déclic Ecomobil' inaugurée le 27 juin 2019.

L'enjeu, au-delà de la phase pilote est maintenant d'étendre le dispositif aux autres groupes scolaires « obligés » réglementairement (une vingtaine au total sur la commune) au titre du Plan de Protection de l'Atmosphère des Bouches du Rhône (actuellement en révision) et de mettre en place progressivement un programme de travaux d'amélioration des accès des écoles en modes actifs.

4. LA POURSUITE DE L'OPTIMISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Chiffres clefs : **9,5 millions de KW/h** consommés pour l'éclairage public pour 18 310 points lumineux sur Aix-en-Provence.

Une consommation moyenne par habitant de 67 KW/h (91 en moyenne nationale tandis que nos voisins allemands sont à 43 KW/h). Si l'éclairage public de la Ville a une meilleure performance que la moyenne nationale, une grande marge de progression existe encore.

Le remplacement complet des lampes polluantes et énergivores à mercure a été terminé en 2019. Des ampoules à leds sont désormais implantées sur tous les nouveaux projets, ce qui représente aujourd'hui 15% du parc et un programme de relanternage progressif sur les zones urbaines est en cours pour passer à cette technologie. Le centre-ville a entièrement bénéficié de ce programme sur 2019-2020, ce qui permet de travailler sur de la gradation (adaptation du niveau d'éclairage) : la puissance normale est abaissée à 80%, permettant une marge d'éclairage supplémentaire en cas d'évènement organisé sur la voie publique et est diminuée à 30% d'éclairage entre 23h et 5h du matin.

Le programme de relanternage en leds se poursuit dans les zones urbaines, tandis que dans les zones périurbaines et rurales, les efforts vont se concentrer plutôt, lors de la rénovation des lignes d'éclairage public, sur le dégroupage de celles-ci qui pourrait permettre à terme des extinctions ciblées. Celles-ci pratiquées désormais dans de nombreuses communes sont en effet à la fois le meilleur gage d'économies d'énergie et une action forte de lutte contre la pollution lumineuse et de préservation de la biodiversité dans les zones sensibles.

5. UN RÉSEAU DE CHAUFFAGE UR- BAIN TOUJOURS PLUS PERFORMANT

20 km de réseau de chauffage urbain sont actuellement en service dont 6,5km construits entre 2019 et 2020 dans le cadre de l'extension nord programmée. Celle-ci a permis de raccorder notamment de nouveaux abonnés importants : la maternelle et le gymnase du Rocher du Dragon, le groupe scolaire et le gymnase Frédéric Mistral, le lycée d'enseignement professionnel Célony ; la copropriété du parc Mozart, l'Hôpital d'Aix et sa nouvelle extension de 400 000m² ainsi que la clinique Axiom. Globalement, le nombre d'abonnés a doublé en passant de 69 en 2013 à 136 en 2019 et les économies réalisées par les clients sont en moyenne de 10 à 15% sur leur facture de chauffage.

Le schéma directeur de chauffage urbain adopté en novembre 2016 (alors le premier de la région) est désormais en révision car intégré au niveau métropolitain. Dans ce cadre, l'extension du périmètre du réseau vers les secteurs de la Bauvalle et de la Constance est étudiée ainsi que de nouvelles sources d'approvisionnement énergétique.

Les résultats de l'étude sur la qualité de l'air en partenariat avec ATMO SUD (organisme officiel indépendant de surveillance de la qualité de l'air) visant à analyser plus précisément la qualité de l'air et apprécier la part de la contribution de la chaufferie urbaine biomasse à la pollution de l'air, sont désormais connus : 15% de la pollution locale est due au fonctionnement de la chaufferie alors que le trafic routier est globalement contributeur à 85%. Cette part était due aux arrêts thermostatiques et redémarrages répétés de la chaufferie jusqu'alors non utilisée à sa pleine puissance, ce qui n'est à présent plus le cas. Le nouvel arrêté d'exploitation signé en préfecture en août 2020 prévoit néanmoins une étude technico-économique visant à traiter les fumées lors de ces phases. Les résultats en seront connus prochainement et de nouvelles mesures indépendantes de qualité de l'air seront opérées pour suivre finement les évolutions en la matière et proposer des solutions d'amélioration.

La pollution de l'air induite localement est également à considérer plus largement car en parallèle de nombreuses chaufferies fuels ont été supprimées au cœur des îlots raccordés au chauffage urbain. Sur le seul secteur de Montperrin, ce sont ainsi 8 chaufferies fuel qui

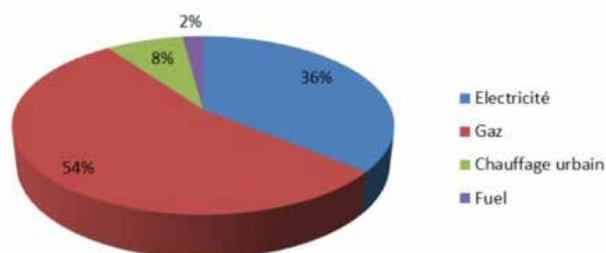
ont été supprimées à cette occasion.

Globalement **20 180 tonnes de CO2 ont été évitées en 2019**, chiffre quadruplé depuis la mise en service du mix énergétique biomasse et gaz en 2013, date à laquelle l'usage du fuel a été abandonné. Le mix énergétique actuel provient à 61% du bois ; 16% du gaz et 23% de la cogénération.

6. LES CONSOMMATIONS ÉNER- GÉTIQUES DES BÂTIMENTS COM- MUNAUX À LA LOUPE...

Les bâtiments communaux représentent environ **4,2 millions d'euros de factures annuelles d'énergie** dont la consommation en KWh est répartie comme suit (cf. schéma) :

Typologie des consommations énergétiques
des bâtiments communaux en 2019



36 % en électricité,
54% en gaz,
8% en chauffage urbain
2% résiduels en fuel
pour un total de consommation de 44 millions de KW/h consommés/an.

De l'électricité d'origine renouvelable alimente désormais 100% des compteurs « bleus »

100% des compteurs « bleus » des bâtiments communaux soit plus de 40% de la puissance souscrite (180 compteurs de petite puissance soit 3,1MW de puissance souscrite sur les 7,4MW que compte la Ville) sont alimentés depuis 2020 en énergie renouvelable (fournisseur Plüm : avec certificat de garanties d'origine). Le surcoût de cette électricité d'origine renouvelable est estimé à 1 à 2%.

Le suivi spécifique des consommations énergétiques initié depuis 3 ans par un économiste des flux recruté par la Ville vient d'être étendu à celui des consommations d'eau afin de rationaliser celles-ci et d'identifier tous les gisements d'économies.

Un nouveau dispositif de suivi des consommations des fluides et d'amélioration énergétique des bâtiments communaux de la Ville d'Aix-en-Provence sera opération-

nel début 2021 afin de permettre :

- De suivre et gérer les données multi-fluides
- D'accompagner l'exploitation et le développement des technologies de communication des bâtiments
- D'améliorer la performance énergétique et environnementale afin de répondre aux obligations du Décret Tertiaire (Décret n° 2019-771 du 23 juillet).

6 nouveaux bâtiments communaux sont désormais alimentés par le chauffage urbain (économies attendues de 15% en coût et de réduction des émissions de gaz à effet de serre) : l'école d'Art (Félix Chicollini) et le groupe scolaire de Cuques fin 2019 et le COSEC Rocher du Dragon, la Maternelle Rocher du dragon, le groupe scolaire et le gymnase Frédéric Mistral courant 2020.

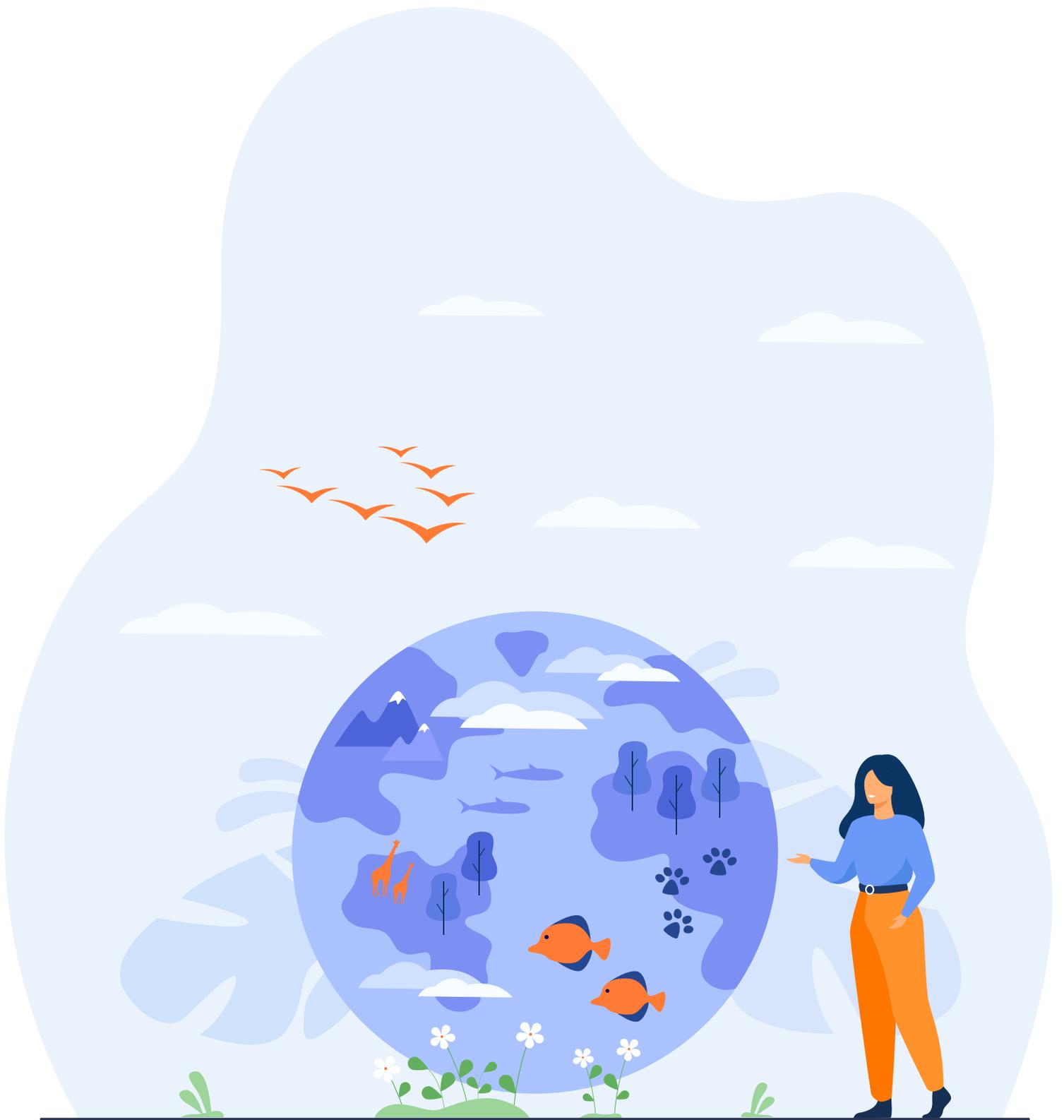
PERSPECTIVES

Un programme important de rénovation des chaufferies est proposé afin d'améliorer le rendement des équipements concomitamment à un programme de rénovation énergétique progressif des bâtiments communaux.

Un programme continu d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux

En 2020, ce sont **485 000 euros qui ont été consacrés spécifiquement à des travaux d'améliorations thermiques** ou visant à la réduction des consommations énergétiques du patrimoine bâti communal. Ainsi :

- Deux gymnases (gymnase Bobet et Courand),
- Un ensemble d'écoles (Les Lauves, Maurel, Grassi, Jaurès, les maternelles des Deux Ormeaux, Jules Ferry, Alphonse Daudet),
- Plusieurs crèches (l'Atelier, l'Aquarelle, Wallon, Calin Caline, Pain d'épices)
- Deux LCR (Locaux Communs Résidentiels) (Château Double et la Cèdre)
- Des bâtiments culturels : théâtre du Jeu de Paume, Musée des Tapisseries et Pavillon Vendôme ont bénéficié soit de travaux de remplacement de menuiserie simple vitrage par des menuiseries double vitrage avec gaz argon, de rénovations d'étanchéité et de toitures avec isolation, de passage en éclairage leds ou d'individualisation de compteurs.



2. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

2.1. ENJEUX, REPÈRES ET LEVIERS D' ACTIONS

La biodiversité est une composante essentielle de la durabilité des écosystèmes dont dépendent toutes les sociétés humaines. Les biens et les services apportés par celle-ci (aliments, matières premières, substances actives, capacités d'auto-épuration...) sont en effet innombrables. De la même façon, les milieux et ressources qui composent l'environnement planétaire (eau, air, sol...) ont un caractère vital.

Or, toutes les atteintes au vivant, aux milieux et aux ressources naturelles, atteignent aujourd'hui un niveau alarmant. Elles résultent en grande part de choix économiques, sociaux et politiques mais hypothèquent à présent la possibilité pour les générations futures de subvenir à leurs besoins.

Ayant des compétences dans la gestion des ressources et un pouvoir de décision sur les stratégies d'aménagements, les collectivités ont un rôle clef pour mener la réflexion sur l'état des milieux, les pressions qu'ils subissent et les réponses possibles à y apporter.

(d'après le commissariat général au développement durable, avril 2016)

Chiffres clefs : état des lieux de la biodiversité du territoire

Superficie du territoire communal : 18 600 hectares

Patrimoine d'espaces verts aixois (Données : Plan de Gestion Différenciée 2018)

- **404 hectares d'espaces verts (19m² par habitant soit supérieur aux recommandations de l'OMS)**
- 32 325 arbres sur l'espace public (1 arbres pour 4,6 habitants)

- 2% du territoire communal

Patrimoine d'espaces naturels aixois :

- 6 000 ha d'espaces naturels majoritairement forestiers (publics et privés)
- dont 800ha de forêt communale gérée par l'ONF
- 30% du territoire communal

2 183 espèces présentes sur le territoire communal

- 1 431 espèces floristiques
- 752 faunistiques
- 90 de ces espèces sont menacées (inscrites sur des listes rouges)
- 200 bénéficient d'une protection réglementaire

A noter l'importance de ces chiffres qui témoignent de la richesse du territoire aixois.

2.2. ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS

Les actions clefs en matière de préservation de la biodiversité et de protection des milieux et des ressources peuvent se traduire par un aménagement des territoires économe en artificialisation des sols et qui préserve les continuités écologiques et les paysages, la lutte contre la pollution de tous les milieux (eau, air, sol...), la garantie d'accès à tous d'un environnement de qualité, la sensibilisation des habitants au respect des espaces naturels qu'ils soient ordinaires ou remarquables, l'accompagnement vers des modes de production respectueux de l'environnement et des hommes...



La prise en compte et les services rendus par la végétalisation dans le Plan Local d'Urbanisme d'Aix.

1. LA DIRECTION DES ESPACES VERTS, UN PARTENAIRE CLEF DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA VILLE

Une direction dynamique et innovante qui déploie outils et dispositifs en faveur d'une transition écologique engagée :



Ouverture d'une plateforme de compostage

Courant 2nd semestre 2021, dans une volonté d'inscrire la Ville dans une dynamique vertueuse d'économie circulaire : les déchets verts seront valorisés sous forme de paillage ou de compost pour être réutilisés, soit, par an, près de 800 tonnes de déchets verts et 500 m³ de terre végétale qui ne seront plus à transporter.

La halle des serres municipales

Une structure 100% bois sera

livrée mi-février 2021 pour accueillir des ateliers pédagogiques : le projet « le « bon air » (le bonheur) est aux Serres » propose aux enfants des 79 groupes scolaires d'être sensibilisés à l'environnement et à la biodiversité. Depuis 2019, **900 élèves ont été accueillis aux Serres**. Il est prévu dès le 2nd semestre 2021 de positionner la jauge à 2 000 élèves par an sur un rythme de 2 jours par semaine d'activités sous la halle.



La place du végétal renforcée en ville

Le programme de plantation des arbres de la saison nov/déc 2020 se prolonge jusqu'à mi-avril 2021. L'équipe qui coordonne la Charte de l'Arbre est renforcée et pilote des projets de concept de « Forêt dans les écoles » et de replantation. En complément, la Ville est partenaire de deux projets européens :

- AIRfresh qui vise à évaluer l'importance des arbres dans la dépollution de l'air et permettra la plantation de **400 arbres supplémentaires d'ici 2022**.

- Nature for City Life (Programme européen LIFE) : qui vise à sensibiliser et faire monter en compétence l'ensemble des acteurs (citoyens comme professionnels et institutionnels) sur l'importance de la présence de la nature en ville et les services écosystémiques rendus par celle-ci.



Extrait du programme Nature for City Life porté par la région Sud

L'expérimentation réussie de l'éco-pâturage urbain

Dans la continuité de son engagement « zéro phyto », la Ville expérimente cet automne 2020 l'éco-pâturage urbain dans ses parcs et participe ainsi à la sauvegarde de la biodiversité en s'épargnant les nuisances et les coûts générés par des engins motorisés. Moutons et chèvres viennent entretenir les espaces verts des parcs de Roc Fleury et de la Torse et les rives de l'Arc. Dans le sens de cette solution alternative, les jardiniers sont progressivement équipés de matériels électroportatifs pour rompre avec les systèmes thermiques.

Un jardin japonais et « méditerranéen »

Afin d'offrir un écrin au Théâtre Nô au sein du parc Saint-Mitre, un jardin japonais inspiré du paysage et de la végétation de la montagne Sainte-Victoire a été installé en 2020. Il met en scène toutes les essences méditerranéennes dans les règles de l'art des jardins japonais. Le bassin existant revalorisé, revêt désormais un caractère plus naturel et devient la pièce maîtresse du jardin.



Un premier label éco-jardin obtenu, d'autres à l'étude

Un premier label « éco-jardin » obtenu par la ville pour son parc Christine Bernard. Ce label récompense les collectivités engagées dans une démarche globale de gestion écologique de leurs espaces verts. Valable trois ans, il récompense le travail mené conjointement par les équipes des Espaces verts et du Museum d'Histoire Naturelle.



2. LE MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE, ACTEUR ESSENTIEL DE LA CONNAISSANCE ET DE LA SENSIBILISATION

Le Muséum coordonne plusieurs projets : « UR BIO Aix », piloté par l'AUPA (Agence d'urbanisme du pays d'Aix) : **inventaires de biodiversité de 10 parcs depuis le printemps 2020** : 3 classes ont suivi tous les ateliers proposés ; d'avril à juin 2021, des étudiants de l'AMU y procéderont à un inventaire des papillons (projet de Parc Urbain des Papillons : PUP) ; une étude pour mai-juin 2021 historique et un inventaire sur le bois de la Cortésine ; la construction d'un centre de Conservation et d'Etude des collections.

Par ailleurs, un Atlas de Biodiversité Communale est prévu pour 3 ans (CM du 12/10/2020), cette démarche mobilisera de nombreux partenaires institutionnels, universitaires et associatifs.

3. LA SIGNALÉTIQUE DU PARC NATUREL URBAIN MISE EN PLACE

Le PNU confirme sa vocation à considérer les enjeux environnementaux sur les **4,7 km incitant aux déplacements piétons et vélos**. 55% du tracé reliant le parc Jourdan au lycée Cézanne traversent des espaces verts. 120 mâts parfaitement intégrés dans le paysage portent désormais 700 éléments de signalétique.



Photo : cf. banque de photos Dircom, notamment d'un mat de jalon

PERSPECTIVES

Le parcours sera plus encore travaillé comme une solution de mobilité active. Les aménagements d'accessibilité au bois de la Cortésine permettront d'y découvrir une réserve de biodiversité. Cet équilibre naturel urbain fera l'objet de très peu, voire pas d'entretien et les îlots forestiers qui y seront aménagés, également appelés « jardin-forêt » présenteront une meilleure résistance aux aléas climatiques. S'amorce également la réflexion sur un PNU2 sur la partie Ouest de la Ville.

4. UN PROGRAMME POUR LA MISE EN CIRCUIT FERMÉ DES FONTAINES

10 fontaines sur les 60 fontaines dont la Ville a la charge, fonctionnent déjà en circuit fermé, dotées d'une pompe avec un moteur qui recycle l'eau en continu et la réinjecte dans le circuit. Toutes les fontaines aixoises sont, par ailleurs, arrêtées quotidiennement entre 23h et 6h du matin (créneau à élargir ou moduler en fonction des saisons). Celles des places des Prêcheurs et d'Albertas font l'objet d'études pour passer en circuit fermé en 2021, à l'occasion de leur rénovation.

Le programme global de passage en circuit fermé (4 fontaines par an traitées) est encore à l'étude. Les fontaines d'ornement seraient prioritaires tandis que les fontaines à bec font l'objet d'une réflexion : leur utilité initiale et leur configuration étant prévues pour y boire et y remplir des récipients.

5. LE LABEL GRAND SITE DE FRANCE RENOUVELÉ POUR SAINTE-VICTOIRE

Le Ministre de la transition écologique et solidaire vient de **renouveler pour une durée de 6 ans, l'attribution du Label « Grand Site de France » aux massifs de Concors et Sainte-Victoire**. Cela concrétise l'engagement de longue date des collectivités et des institutions, des partenaires et des habitants pour préserver et valoriser ces espaces naturels et garantit l'excellence de la gestion des sites classés de grande notoriété et de forte fréquentation.





3. ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

3.1. ENJEUX, REPÈRES ET LEVIERS D' ACTIONS

Permettre l'accès de tous à la production et à l'échange interculturel est fondamental pour rendre le projet de développement durable « désirable », en particulier en multipliant les expériences de démocratie participative et contributive (débat publics, groupes de travail multi-acteurs, forums, ...).

Les collectivités territoriales ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité. Elles sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles doivent leur permettre d'accéder à l'éducation et à la connaissance de leur environnement et assurer la satisfaction des besoins essentiels pour tous : logement, eau potable, santé, environnement sain ; une éducation et de la formation tout au long de la vie, lutter contre la pauvreté et toutes les formes d'exclusion, garantir la parité et l'égalité professionnelle, favoriser l'accès et la participation de chacun à une production culturelle de qualité, à des pratiques sportives et de loisirs adaptées, instaurer un mode de gouvernance et de démocratie participative, permettre un accueil individualisé et une administration de proximité...

Mécanisme Permanent de Mesures de l'Environnement Sonore du Pays d'Aix - Centre Ville d'Aix-en-Provence



Un indicateur clef : l'environnement sonore

Sur le territoire du Pays d'Aix, le bruit reste l'un des points de gêne majeur de la population : **44 % des habitants se disent gênés par le bruit dans leur vie quotidienne** (enquête réalisée dans le cadre de la charte Développement Durable du Pays d'Aix en 2015).

La ville d'Aix en Provence est bien équipée pour suivre cet indicateur environnemental puisque plusieurs balises permanentes scrutent l'environnement sonore de la ville d'Aix en Provence. Depuis 2013, 6 secteurs stratégiques de la ville font l'objet d'investigations dans le cadre du réseau permanent de mesures de l'environnement sonore du Pays d'Aix : Boulevard du Roi René, Avenue Schuman, Gare routière, Rue Marcel Tavan, Rd9 Pont de l'Arc et Rd9 CFA des Milles.

En 2020, des résultats en hausse sur ces zones expliqués par de multiples sources : un trafic routier dense ; le passage des engins d'entretiens et de collecte des ordures ménagères ; une activité nocturne de centre urbain les soirs de fin de semaine ; les temps de présence dans la cour du collège Mignet, etc.

Le BHNS, entré en service à l'automne 2019 ; la réduction du trafic routier contraint à deux voies de circulation, une flotte composée de bus électriques contribuent quant à eux à une baisse des niveaux sonores (**moins 5 décibels le jour et moins 7 décibels la nuit entre 2016 et 2019**).

Durant la période de confinement des réductions importantes des niveaux sonores ont été généralement observées, générées notamment par la baisse des débits routiers (exemple le plus probant : la RD9 où le Trafic Moyen Journalier est habituellement supérieur à 40 000 véhicules).

3.2. ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS

1. EDUQUER À L'ENVIRONNEMENT

Le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) confirme son rôle d'interface entre ses associations adhérentes et la Ville. Ses missions présentent un intérêt général puisqu'elles permettent la protection de l'environnement, la lutte contre les nuisances, l'éducation à l'environnement et la sensibilisation du public au développement durable. En application de la Convention triennale 2020-2022, contractualisée avec la Ville, le CPIE s'engage ou poursuit la réalisation d'actions pour l'amélioration de l'environnement et le développement du-

rable du territoire de la commune sur les axes : éduquer au développement durable et à l'écocitoyenneté ; faire évoluer les comportements ; accompagner les projets de transition écologique ; soutenir les actions de porteurs de projets.

« Dispositif Apprendre pour agir »

438 classes de l'ensemble du pays d'Aix se sont inscrites au programme. 394 ont pu être sélectionnées sur l'une des formules demandées. **49 écoles ont été retenues pour la Ville + 11 classes sur la thématique Garde Nature Junior** (= 2 demi-journées en classe et une sortie).

Les stages nature

Malgré le contexte sanitaire, le CPIE a organisé 4 stages nature pendant l'été 2020. Ces stages d'une semaine ont accueilli 40 enfants de 8 à 12 ans sur les thèmes de la biodiversité et de la collecte et recyclage de déchets.

Favoriser le vélo en tant que pratique sportive

La direction des sports a piloté « **A deux roues dans ma ville** » à destination de **350 enfants de 6 à 12 ans** dans 11 centres aérés pendant les 5 semaines de l'été 2020 : apprentissage ou perfectionnement dans l'utilisation du vélo, incitation au recours familial du vélo, mais aussi dans l'apprentissage du code de la route et des règles élémentaires de courtoisie dans le partage de la route. Pour 2021, le dispositif sera reconduit et étendu aux enfants de 3 à 6 ans avec le recours aux draisiennes. Dans la continuité de l'idée éducative de solidarité et de bien vivre ensemble, 220 enfants ont été formés aux gestes qui sauvent, dans 11 centres aérés de la ville.

L' éducation à la sécurité routière à l'école

La police municipale participe à l'apprentissage des règles de sécurité routière en sensibilisant les élèves de toutes les classes de CM2 des écoles de la Ville et en définissant pour chaque usage (piéton, passager et rouleur) de la rue et de la route, des compétences transversales pour chaque situation autour des règles de sécurité et en leur apprenant à porter secours.

L'attestation de première éducation à la route (APER) valide l'acquisition de règles et comportements liés à l'usage de la rue et de la route.

2019 : 226 formations et 5614 enfants sensibilisés.

2020 : 113 formations et 2948 enfants sensibilisés.

2. RENDRE LA CULTURE ACCESSIBLE À TOUS

Un nouvel Orchestre à l'école Jules Isaac pour 3 ans

Cette opération se fait sous l'égide de « l'Association Nationale Orchestre à l'École » qui a permis la naissance d'un millier d'orchestres en France (voir site www.orchestreecole.com) et cible notamment les zones d'éducation prioritaire.

Il s'agit de permettre à une classe de 25 élèves du CE2 jusqu'au CM2, soit sur une période de trois années scolaires, d'apprendre à jouer d'un instrument et de former un orchestre à vents composé de flûtes, clarinettes et saxophones. L'orchestre devient une matière à part entière à raison de trois heures par semaine en moyenne (1h par pupitre, 1h en petit ensemble, 1h en orchestre complet). Les cours sont dispensés par des professeurs du Conservatoire. La directrice ou le directeur et les enseignants de l'école participent directement à ce projet, aux côtés des professeurs du Conservatoire. Les familles sont également très sensibilisées dans le cadre d'une approche sociale et culturelle.

L'équipe des professeurs, enthousiaste pour ce projet, connaît bien le contexte social de l'école et les enjeux d'un tel projet grâce à une première expérience très réussie à l'école Henri Wallon.

Ces opérations sont financées par du mécénat.

3. AGIR SUR LE BRUIT ET LES NUISANCES

Continuer d'encourager l'isolation acoustique de l'habitat classé Point Sensible au Bruit

Dans le cadre de son Plan de Protection du Bruit dans l'Environnement, la Métropole – Territoire du Pays d'Aix a mis en place une aide directe aux particuliers pour isoler leurs logements contre le bruit depuis 2015. La Ville a délibéré à nouveau le 1er février 2019 et apporte un complément d'aide financière aux travaux d'isolation acoustique des particuliers situés dans les zones de points sensibles au bruit identifiés aux abords des infrastructures de l'État.

Depuis 2018, 19 particuliers ont ainsi été soutenus financièrement pour l'amélioration thermique et acoustique de leurs logements par la Ville et le territoire, permettant **un remboursement cumulé à hauteur de 60% des travaux engagés** dans la limite d'un montant plafonné (part Métropole : 40%, part Ville : 20%).

Une gestion éco-responsable des chantiers patrimoniaux

Des mesures particulières de gestion des chantiers des bâtiments patrimoniaux de la ville sont prises par l'Ate-

lier du Patrimoine pour minimiser les nuisances et préserver le bien-être des habitants : optimisation des rotations des véhicules lors des transports de matériaux et de déchets ; covoiturage pour amener le personnel sur le chantier ; prise en compte des problématiques liées aux opérations de démolition ; mesures de traçabilité concernant l'évacuation des déchets polluants (plomb, amiante, etc,...) ; utilisation de matériaux et produits non toxiques ; pas d'utilisation d'engins bruyants aux heures de repas (pose méridienne) ; utilisation de matériel insonorisé ; organisation des heures de livraison ou d'évacuation du chantier en dehors des heures de sortie d'école ou de bureau ; habillage des échafaudages par des bâches étanches pour empêcher les poussières de se reprendre aux alentours du chantier.

4. UNE GESTION DES RES-SOURCES HUMAINES EN FAVEUR DES AGENTS DE LA VILLE

Une politique de l'emploi en faveur de la parité et du handicap saluée et reconduite

La Ville suit sa politique de valorisation du positionnement des femmes à des fonctions d'encadrement, les efforts doivent être maintenus pour atteindre le seuil de la parité. **Le taux d'emploi des travailleurs handicapés à la ville d'Aix se maintient au-dessus des 6 % règlementaires.**



Prioriser la qualité de vie au travail et l'inclusion professionnelle

Afin d'accompagner les agents lors de la crise sanitaire de la COVID-19, la mission accompagnement RH a réguliè-

rement produit des mémos QVT Qualité de Vie au Travail sur la boîte mail de l'ensemble des agents, et ce, tout au long du confinement.

Un dispositif de formation à distance pérennisé

L'abonnement IDEAL Connaissances offre aux agents intéressés un accès illimité à leur communauté professionnelle parmi lesquelles figure la thématique environnement et développement durable qui a bien été éprouvée par nombre d'agents notamment pendant le confinement. Le format « webconférences » s'est largement développé et de nouveaux espaces collaboratifs se sont créés. Le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) a diversifié son offre de formation et propose, outre les formations en présentiel, des actions en distanciel ou sous format mixte. En parallèle, leur site internet propose des MOOCS (dont la gestion ne peut être assurée par les services gestionnaires). Jusqu'en début 2020, les formations 100% à distance concernaient essentiellement les webinaires, d'autres actions tendent à se dérouler sous ce format depuis le confinement de mars 2020.

PERSPECTIVES

La mission développement durable et le service formation préparent un plan de formation qui sera proposé aux élus et aux agents. Ce cycle de formation et de conférences sur les enjeux liés au dérèglement climatique permettra à l'équipe municipale, forte d'un apport de données scientifiques, socle commun de connaissances, d'affirmer son engagement dans une transition écologique et énergétique volontariste et efficace.



4. COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉS ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

4.1. ENJEUX, REPÈRES ET LEVIERS D'ACTION

Les actions clefs permettant de contribuer à la finalité de cohésion sociale, de solidarité entre les territoires et les générations favorisent l'inclusion sociale et l'accès à l'emploi pour tous, la réduction des inégalités d'accès aux soins de santé, le droit au logement, l'accès à la justice et aux services urbains, la sécurité et la prévention des risques naturels et technologiques, la prévention des incivilités et de l'insécurité, la participation de tous aux décisions collectives, la solidarité intercommunale et la coopération décentralisée...

D'après le Commissariat Général au Développement Durable, avril 2016.

Un Indicateur clé : le bilan des logements sociaux

Pour la période triennale 2017-2019, les objectifs de rattrapage sont de 1270 logements sociaux. Afin d'atteindre les 25 % de logements sociaux en 2025 (horizon de la loi SRU), les objectifs sont progressifs : sur la période 2014-2016, ils représentaient 25 % du déficit en logement social. En 2017-2019, la Ville devra rattraper 33 % de son déficit puis 50 % en 2020-2022 et enfin 100 % du déficit entre 2023 et 2025.

Les résultats définitifs du bilan 2017-2019 de la Ville seront connus en janvier 2021.

En 2019, Aix-en-Provence comptait près de 15 000 logements sociaux soit près de 20% de logements sociaux au sens de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain).

4.2. ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS

1. FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

100 personnes éloignées de l'emploi accompagnées dans leur insertion professionnelle.

Dans le cadre des marchés publics et afin de favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et en situation de grande difficulté, la Ville privilégie les marchés réservés d'insertion pour l'entretien des locaux municipaux de proximité, des sites sportifs, des espaces verts et applique la clause d'insertion sur l'ensemble des ses marchés ANRU (Agence Nationale de la Rénovation Urbaine) ainsi que ceux des partenaires comme la Métropole Aix-Marseille Provence, et a permis, en 2019, d'accompagner environ 100 personnes (en grande partie aixoises et issues des quartiers politique de la ville).

Entre 10 et 20 jeunes formés au BAF A Citoyen.

La Ville propose à 20 jeunes Aixois pour 2021 (10 ont été bénéficiaires en 2020) un parcours de formation complet visant à valoriser le désir d'engagement au service de la collectivité. Ce parcours prend en compte le développement durable dans sa mise en œuvre. Il comprend la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur + la Qualification surveillant de Baignade + la formation aux 1ers secours + une formation à la Citoyenneté ou à l'inclusion des publics en difficulté / accueil des mineurs en situation de handicap. Il s'accompagne d'une découverte des orientations éducatives et stratégiques de la commune, et des services de la Ville.

2. ENCOURAGER LA PARTICIPATION CITOYENNE

La Ville pilote via sa direction citoyenneté et proximité des instances d'échanges et de concertation visant à améliorer l'accompagnement des publics et mieux répondre aux besoins des habitants dans les Quartiers Prioritaires de la Ville :

- le Groupe Emploi qui permet le croisement de l'ensemble des experts du territoire pour l'information l'échange et la concertation ; et de participer à l'amélioration des outils existants ;

- les « diagnostics en marchant » afin d'agir directement sur le cadre de vie des habitants avec les services compétents ;
- les commissions territoriales pour croiser l'ensemble des enjeux de bien-être, cohésion sociale, besoins des habitants et permettre le déploiement de projets adaptés avec les acteurs associatifs et les cellules de veille pour travailler sur les enjeux de sécurité de manière concertée avec les acteurs de prévention : 2 commissions territoriales par an pour les territoires Jas de Bouffan, Encagnane-Corsy, Beisson et Pinette : 1 en septembre pour préparer l'appel à projet du contrat de ville et faire le point sur la crise sanitaire ; 1 en mai-juin pour présenter les projets retenus ; avec des ateliers type world café rassemblant 100 personnes concernées cette année.

Mobilisation du conseil citoyen d'Encagnane

Sur le modèle de la charte paysagère, la Ville souhaite qu'il y ait un engagement formel et harmonisé de chacune des maîtres d'ouvrage sur la concertation dans le cadre du NPRU (Nouveau Projet de Rénovation urbaine). Quelques ateliers ont été animés en interne pour accompagner la création du parc «boulodrome» puis par le bureau d'études «Atelier MALA» dès mai 2020, qui travaille sur la mise en œuvre d'un charte de la concertation. 3 ateliers et de nombreux échanges ont eu pour vocation de réunir les acteurs du territoire (associations, comités d'intérêt de quartier, chambre de commerce, la Provence...) pour faire redescendre l'information, travailler avec leurs publics et faire remonter les besoins exprimés pour les intégrer au projet. La mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS relogement) des bâtiments Calendal et Méjanas va démarrer et le bailleur Pays d'Aix Habitat Métropole consacre dans son marché une grande part à la concertation. Dans le cadre de l'innovation sociale, le bailleur Famille & Provence collabore avec «Archiminots» qui vise à la réappropriation de l'espace public par les enfants : projet de réappropriation et de



réinterprétation par les enfants de la charte paysagère ; «création/aménagement» d'un espace public en collaboration avec l'école GIONO.

3. DÉVELOPPER LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ENTRE TERRITOIRES

Une aide exceptionnelle internationale a été votée au Conseil municipal du 12/10/2020 d'un montant de 30 000 euros en faveur du Fonds de solidarité pour le Liban de Cités Unies France. A également été votée au Conseil municipal du 20/11/2020 une motion de soutien au peuple arménien du Haut Karabakh, dans le conflit qui a été initié par l'Azerbaïdjan et son allié turc : participation exceptionnelle de 30 000 euros à la campagne « Tous pour l'Artsakh » du Fonds Arménien de France.

PERSPECTIVES

Organisation du 18 au 21 octobre 2021 des 7e rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée, qui devraient réunir entre 200 et 250 représentants de collectivités françaises et japonaises sur la thématique : « dans un monde post-covid, l'urgence de l'innovation au service d'un territoire durable et inclusif ».

4. SOUTENIR LES ACTIONS DE COHÉSION SOCIALE ET DE SOLIDARITÉ EN QUARTIERS PRIORITAIRES

A travers le contrat de ville, les services travaillent sur les territoires prioritaires avec le tissu associatif pour répondre aux enjeux de cohésion sociale à travers le déploiement de nombreuses actions comme par exemple :

Le jardin de la bulle verte

Projet en partenariat avec le centre social des Amanitiers au Jas de Bouffan : aménagement d'une parcelle en jardin partagé pour les habitants ; animation par la référente du secteur famille du centre social.



Le projet de la «graine à l'assiette»

Sur le thème de l'alimentation et de la santé en lien avec l'Atelier Santé Ville : 5 animations ont été réalisées pour 50 enfants en CE1 (écoles Jules Payot et Paul Arène) alternant intervention à l'école et dans des jardins (Petite Thumine et Lou Grillet).

PERSPECTIVES

Lutter contre la fracture numérique (Anonymal) : équiper +/- 40 familles, repérées par les associations et/ou les écoles, en matériel informatique ; leur proposer des ateliers de médiation numérique ; faire le lien avec les associations d'accompagnement à la scolarité ; favoriser ainsi la continuité éducative et l'accès au numérique. 50 nouvelles familles visées + la rédaction d'un Plan de Lutte contre la fracture numérique

5. DÉVELOPPER LES ACTIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES

En lien avec Le CPIE, le bailleur social Famille & Provence ouvre son site du « jardi-square » d'Encagnane à d'autres structures associatives (ADDAP13, Centre social la Provence, La Cabanne) pour diversifier et étoffer son offre d'activités à l'endroit de toutes les générations : loto, re-par'café, jeux de sociétés, ciné débats etc.



5. DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

5.1. ENJEUX, REPÈRES ET LEVIERS D' ACTIONS

La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables a pour enjeu la réduction de la pollution des milieux, de la surexploitation des ressources naturelles et des atteintes à la biodiversité causés par notre modèle de production actuel de masse où le consommateur est éloigné donc déresponsabilisé des conséquences de ses choix de consommation.

Le développement de modes de consommation et de productions raisonnés est donc essentiel et les collectivités territoriales y ont un rôle d'exemplarité. Elles doivent à la fois faire preuve d'éco-responsabilité non seulement en tant que prestataires de services publics auprès de la population, mais également en tant que consommateurs de ressources et être des vecteurs de la prise de conscience et de la sensibilisation sur les alternatives existantes.

Il s'agit également désormais d'entrer dans une logique vertueuse d'économie circulaire pour passer d'un modèle économique linéaire « fabriquer, consommer, jeter » à un modèle circulaire qui intégrera l'ensemble du cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant par leur consommation en limitant les gaspillages ; des actions favorisant le recours à l'emploi local, la promotion de systèmes productifs locaux, la mise en place de l'économie solidaire, le recours aux écolabels et à la certification environnementale, l'éco-responsabilité des services publics, une politique d'achats durable...

Un indicateur clef : le poids de déchets triés par habitants 57 kg de déchets triés par an et par habitant du territoire du pays d'Aix.

Un des indicateurs clefs sur la situation communale en matière de production et consommation responsable pourrait être relatif aux déchets récoltés et triés par les aixois. De 2016 à 2019, le poids des déchets ménagers résiduels collectés par habitant aixois a diminué, il est passé de 372 kg/hab/an à 359 kg/hab (référence population Insee Totale) et celui des déchets triés a augmenté de 5 kg/habitant/an, passant de 44,6kg à 49,7 kg déchets triés /an/Aixois. Ils restent cependant toujours moins performants au niveau du tri sélectif que la moyenne des communes du Pays d'Aix : 57 kg/hab de déchets en moyenne sont triés par an. Le territoire demeure néanmoins très loin de la moyenne nationale où 93 kg de déchets triés sont collectés annuellement par français pour un poids d'ordures ménagères résiduelles de 261 kg par habitant contre 359 kg/hab en moyenne à Aix, 345 kg/hab pour le Pays d'Aix et 377 kg pour les bucco-rhodaniens.

Concernant la collecte séparative, 562 tonnes de cartons ont été collectées avec un véhicule électrique ; 22 tonnes, soit **4670 sapins de Noël**, ont été récupérées et transformées en compost avec l'opération « offrez une nouvelle vie à votre sapin ». La déchetterie de La Parade a accueilli 103 826 visiteurs et a traité 15 273 tonnes de déchets dont la grande majorité a été valorisée.

5.2. ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS

1 SIGNATURE DE LA CHARTE ZÉRO DÉCHET PLASTIQUE

Par délibération du 16/12/2019, la Ville s'est engagée dans une Charte « zéro déchet plastique ». Proposée par la Région en soutien aux différents acteurs d'un territoire souhaitant s'engager à réduire les déchets plastiques au travers de campagnes de sensibilisation, d'une utilisation raisonnée au quotidien et d'une meilleure gestion des déchets produits. Il relève ainsi du rôle de la Ville, dans le cadre de son Plan Local de Développement Durable, de mener une action volontariste et significative de réduction des déchets plastiques dans le cadre de ses compétences et en partenariat avec les acteurs présents sur son territoire. Afin d'accompagner les signataires dans leur démarche, la Région a confié l'animation de la charte « zéro déchet plastique » à l'Agence Régionale Pour l'Environnement et la Biodiversité (ARBE).

2. UN TERRITOIRE EN TRANSITION

La préservation de territoires agricoles et la densification des espaces construits déjà existants, la mixité des fonctions urbaines sont des enjeux inscrits dans le PLU Plan Local d'Urbanisme. Face à une pression foncière importante et un territoire économiquement attractif, les défis de préservation d'une agriculture de proximité, de services locaux, d'une économie circulaire, sont plus que jamais fondamentaux à relever.

La formalisation prochaine du permis de végétaliser va permettre d'encadrer et soutenir les initiatives jardinières et lutter contre les îlots de chaleur urbains ; La Ville va désormais interroger ses dotations financières à l'endroit des associations du territoire au filtre des finalités Développement Durable ; certains commerçants s'affirment dans une démarche de « commerce engagé » et de nouveaux souhaitent s'y engager.

3. UN PLAN D'ÉCO-RESPONSABILITÉ DE L'ADMINISTRATION (OU RSE) ET GOUVERNANCE TERRITORIALE

Tel que le définit la Commission Européenne : « Le concept de Responsabilité Sociétale des Entreprises est l'intégration volontaire par les entreprises ou administrations de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités et leurs relations avec leurs parties prenantes ».

L'activité quotidienne des services de la Ville, laisse une empreinte environnementale - déchets, consommation d'énergie, pollution liée aux déplacements, etc.

En prenant des mesures pour réduire ces impacts, la collectivité peut gagner sur plusieurs plans (gains économiques, de fonctionnement, de bien-être au travail...) et aligner ses engagements et ses actes.

En adoptant des pratiques plus vertueuses, elle gagne aussi en expérience, en cohérence et en légitimité, indispensable pour échanger avec les habitants sur ce qu'il est possible de faire à leur niveau et les convaincre de changer leurs habitudes. Cette démarche implique de nouveaux choix de gestion (budget éco-responsable et éco-conditionnalité), d'organisation du travail (segmentation stratégique), des investissements (Plan d'achat public durable) et surtout une mobilisation forte du personnel.

Consciente qu'il est essentiel de penser globalement et localement les enjeux sociétaux, sociaux et environne-

mentaux et de coordonner les niveaux d'actions et les acteurs, **la Ville s'engage dans un plan d'éco-responsabilité de son administration**. La reconnaissance de cette interdépendance entre les niveaux de décision et d'action se traduit par l'articulation des échelons territoriaux et la coopération de tous les acteurs locaux publics et privés. Cette gouvernance est gage de performance au regard des objectifs d'inclusion sociale car le projet de société est à inventer collectivement, la gouvernance ne peut donc pas s'envisager sans son corollaire : la participation citoyenne.

4. ENCOURAGER L'ÉCO-RESPONSABILITÉ DES ÉVÈNEMENTS CULTURELS

Engagée depuis le 12 novembre 2018 (votée au Conseil Municipal 20 juillet 2017) via la charte d'Engagement multi-partenariale, pilotée par le Conseil Départemental, la Ville maintient son engagement à mobiliser les ressources, les moyens et à créer des passerelles entre les secteurs social/culturel ; elle s'insère dans les enjeux mutli-partenariaux majeurs et s'engage pour la mise en œuvre territoriale de dynamiques vertueuses autour du développement social, intergénérationnel et durable. Les projets participatifs tous publics sont pérennisés avec ses partenaires associatifs et institutionnels ; l'engagement d'accueillir et d'organiser des manifestations éco-responsables en privilégiant notamment dans les événements programmés, les thématiques liées au Développement Durable est renforcé.

PERSPECTIVES

L'organisation d'un projet innovant sur le thème du Développement Durable : Programmation d'un projet artistique et culturel au Printemps 2021 animé par le CPIE et des artistes indépendants : recyclage de tissus et objets, jardinage, peinture végétale, etc. La direction de la Culture va veiller à intégrer dans la charte d'accueil de ses espaces et ajouter des critères éco-responsables dans les conventions d'objectifs et financières avec ses partenaires.

5. VERS UN PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE OU UN PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE - DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

La restauration scolaire continue d'organiser sa mise en conformité aux objectifs de la loi Egalim (Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable, votée le 2 octobre 2018) et de la charte zéro déchet plastique : approvisionnement de produits durables en circuits courts, lutte contre le gaspillage alimentaire... Un projet de légumerie

coopérative multi partenaires est à l'étude pour la cuisine centrale où s'organisent le passage de technologie de production de froid à **un système sans impact sur l'environnement d'ici 2023** et le déploiement de filières de recyclage. Par ailleurs, 15 référents de secteurs éducatifs ont été recrutés pour faciliter les démarches avec et dans les écoles : amorce du tri sélectif, création de jardins potagers, etc. La « revégétalisation » et la « désimperméabilisation » des surfaces scolaires et le déploiement d'actions de sensibilisation et d'éducation au Développement Durable sont en cours de programmation.

6. LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE DES DÉCHETS

Déchets informatiques (toners et cartouches d'impressions)

Recycler 20 kg de cartouches permet d'économiser 17 kg de ressources naturelles non renouvelables.

Une communication en direction des services va être réalisée afin de donner la nouvelle procédure.

Missions Economat	Engagements DD
Fourniture de papiers	papier A4 recyclé conforme aux normes environnementales strictes et issu de pays européens.
Maîtrise des impressions	photocopieurs et imprimantes paramétrés par défaut en N&B Recto/Verso.
Prise en charge de la démarche environnementale des entreprises soumissionnaires/ marchés publics	La démarche environnementale des candidats compte pour 5 à 10 % de la note finale.
Effets vestimentaires et produits ménagers	Vêtements accessoires garantis sans colorants azoïques ni produits ignifugeants ni métaux lourds. Produits d'entretien Ecolabel Européen ; formation aux éco-gestes ; matériels de nettoyage innovants et ergonomiques classe énergétique A.
Abonnements (presse quotidienne, presse spécialisée)	Abonnements numériques lorsque cela est possible.
Mobilier	meubles achetés garantis sans colle synthétique, sans peinture et vernis comportant des substances toxiques et dégageant des composants volatils nocifs pour l'environnement.

PERSPECTIVES

A compter de novembre 2020, un nouveau fournisseur, B&P Environnement, aura la charge de cette prestation et la collecte sera plus ouverte (les agrafes, les enveloppes à fenêtre, les chemises à élastiques, les post-its... seront désormais acceptés), ce qui permettra d'augmenter la quantité de papier récupéré.

Tendre vers le zéro plastique dans les services

Supprimer, dans la mesure du possible, les dernières fontaines bonbonnes et ne garder que des fontaines branchées sur le réseau d'eau potable ; Accompagner la démarche zéro plastique d'une campagne informative auprès du personnel sur l'aspect développement durable et les enjeux d'une telle mesure en incitant chacun à utiliser son verre ou sa bouteille personnelle.

7. RENDRE LES DÉPLACEMENTS DES AGENTS PLUS VERTUEUX

50 Vélos à Assistance Electrique (VAE) de plus par an et une flotte mutualisée

La Ville continue d'affirmer sa volonté de s'inscrire en faveur des modes actifs pour les déplacements professionnels de ses agents. Actuellement 32 VAE sont en circulation, 6 viennent d'être livrés, 7 le seront d'ici fin novembre 2020.

PERSPECTIVES

Pour les années 2021, 2022, 2023, le souhait est d'acquérir 50 vélos par an, soit +/- 200 VAE d'ici la mi-mandat et de procéder à la mutualisation de la flotte multimodale : nouveaux pools avec systèmes de distributeur automatique de clefs connecté au réseau Intranet dès 2021.

L'acquisition de véhicules plus vertueux

La Ville continue de déployer sa stratégie d'achat conforme à la législation en vigueur tout en prenant en considération tant les restrictions budgétaires que la nécessité de limiter les GES Gaz à Effet de Serre, l'étude économique technique et financière a prouvé que l'alternative GNV Gaz Naturel pour Véhicules correspondait le mieux. Sans pour autant se restreindre à utiliser d'autres carburations propres tels que les véhicules électriques ou hybrides. Les 2 roues $\leq 125\text{cm}^3$ qui auparavant circulaient avec de l'essence sont désormais remplacés par des scooters électriques.

PERSPECTIVES

Continuer d'acquérir des véhicules à motorisation alternative, de limiter les carburants fossiles, intégration de bioGNV*, accès sur la mutualisation des véhicules, harmonisation d'acquisitions de véhicules propres sur l'ensemble des entités gérant leurs achats, mise en place de boîtier éthanol sur les 2 roues de la police Municipale, création de borne électrique sur le site du garage, renouvellement de la station de lavage de véhicules par une station qui récupère, filtre et réinjecte les eaux usées (demande de crédit d'investissement effectuée à l'arbitrage BP2021).

* Actuellement, le contrat permet l'apport en BioGNV, cependant sur le réseau de transport de gaz seulement une partie est BIO. Plus il en sera injecté moins les véhicules pollueront. Les rejets des véhicules roulant au Bio-gaz sont similaires à ceux des véhicules 100% électriques.

La mise en place du forfait mobilité durable

La Ville met en œuvre le forfait «mobilités durables», prévu par la loi d'orientation des mobilités. Les agents qui font le choix d'un mode de transport alternatif et durable (vélo ou covoiturage) pour leur trajet domicile travail pendant au moins 100 jours durant l'année sont éligibles au forfait annuel d'un montant de 200€. Chaque bénéficiaire devra signer une Charte d'engagement. Les services Ressources Humaines accompagneront au mieux les agents ayant décidé de recourir à ces modes de déplacements durables. Dès 2019, La Ville propose d'expérimenter ce dispositif avec un forfait diminué de moitié (délibération du 24-07-2019) de 50 jours pour 100€ de prime.



Pour favoriser les déplacements non polluants, la Ville a mis en place un forfait "MOBILITES DURABLES" d'un montant de 200€, octroyé aux agents se déplaçant à VELO ou en COVOITURAGE entre leur domicile et leur lieu de travail pendant au moins 100 jours par an.



- Retrouvez toutes les modalités d'utilisation de ce forfait sur intranet et dans votre Beffroi d'octobre.
- Des questions ? : mobilitedurable@mairie-axenprovence.fr

Flyer paru dans le Beffroi novembre 2020

PERSPECTIVES

Les «p'tits dej» du co-voiturage vont être organisés ; les nouveaux arrivants seront sensibilisés aux bénéfices du Forfait Mobilité Durable et recevront des kits de bienvenue.

8. SOUTIEN AUX COMMERÇANTS ET ARTISANS

Le dispositif Commerce engagé® à étendre au centre-ville

Ce label, destiné aux commerces de proximité est coordonné par la Direction de la gestion de l'espace public, et piloté par le CPIE qui accompagne les commerçants labellisés dans la mise en place de leurs engagements, la recherche de solutions aux problématiques qu'ils rencontrent dans le cadre de leur activité en lien avec

le DD. Le CPIE est distributeur de ce label et en assure le suivi, ce dispositif, subventionné par la Métropole, est entièrement gratuit pour les commerçants.

Le quartier du Pont de l'Arc est entré dans la démarche en 2018 et compte à ce jour 15 Commerces Engagés de 11 typologies différentes. A ce jour, 70% des Commerces Engagés ont réalisé la moitié ou plus de leurs engagements et 38% ont réalisé la totalité de leurs engagements. Il serait pertinent d'enrôler plus de commerçants dans ce dispositif vertueux sur d'autres quartiers dont le centre-ville et impliquer les commerçants sur de nouvelles actions.



Plateforme Tout'Aix

La Ville a déployé une plateforme de soutien aux commerçants et artisans Aixois initiée par la Société d'Économie Mixte du Pays d'Aix qui fonctionne comme un référentiel de 1191 établissements sur une application smart phone (6 000 téléchargements) et sur un site internet dédié (28 000 visites). Gratuit pour les professionnels et les usagers, elle permet de centraliser sur une seule et même plateforme les produits, services et bons plans proposés par les commerçants et artisans. Conçue lors du 1er du confinement pour participer au maintien d'une activité commerciale en ville ; mise en service durant l'été 2020.

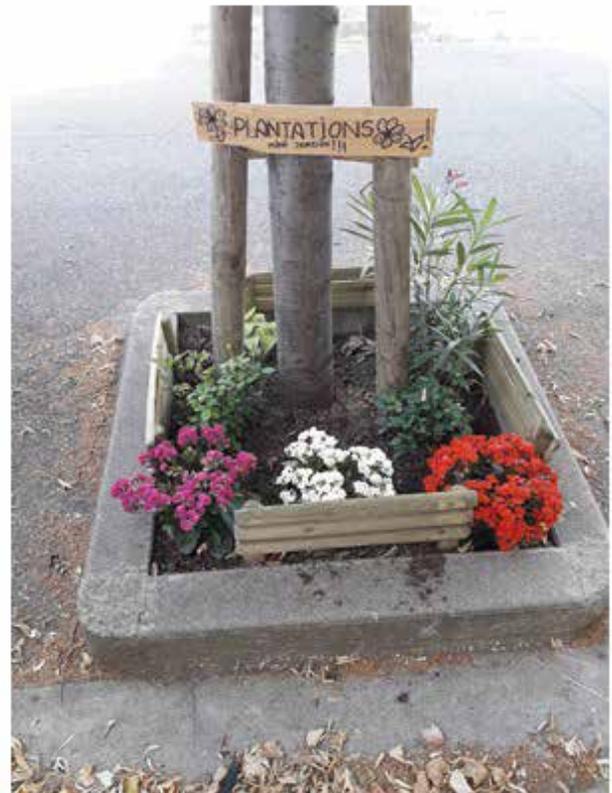


9. TROIS SITES PILOTES POUR LE PERMIS DE VÉGÉTALISER

La Ville est entrain d'élaborer une Charte de végétalisation afin de lutter contre le phénomène des îlots de chaleur et permettre une pratique jardinière à ceux qui n'ont pas accès à la terre. Ce permis de végétaliser permettra aux bénéficiaires d'être accompagnés dans la mise en œuvre de leur projet.

PERSPECTIVES

Ce dispositif d'engagement réciproque entre la Ville et les citoyens bénéficiaires d'un espace public mis à disposition gratuitement sera déployé dès 2021 sur des sites pilotes : les îlots Campra ; Tavan et Opéra sont pressentis en centre-ville ainsi que les cœurs de villages et/ou quartiers suivants : Les Hauts d'Aix ; Puyricard ; Les Milles et Luynes.



Mini jardin, avenue des Alliés, Les Milles



TERRITOIRE
DURABLE
UNE COP D'AVANCE
Provence-Alpes-Côte d'Azur